Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260018I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.018

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Participation financière Mission Locale Centre Bretagne 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la Vice-présidente, et l'avis favorable de la commission EFFSI du 17 novembre 2025,

CONSIDERANT que les Missions Locales, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, ont vocation à favoriser l'insertion des jeunes et lutter contre l'exclusion, accueillir, informer et orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale, et de proposer aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé,

CONSIDERANT que la Mission Locale réalise des actions d'intérêt intercommunal, complémentaires à celles menées par Centre Morbihan Communauté dans le cadre de sa compétence liée à l'emploi,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260018I0-DE

CONSIDERANT que les EPCI partenaires de la Mission Locale Centre Bretagne se sont concertés et ont collectivement convenu de passer de 1 €/Habitant à 1,10 €/habitant,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER le montant de la cotisation annuelle à 1,10€/habitant à la Mission Locales Centre Morbihan, selon les conditions définies dans la convention d'objectifs pour la période 2026-2028,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'Insertion-Emploi, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

